



A tous les habitants de Gimel

V/réf. :
N/réf. : (à rappeler svp)

1188 Gimel, le 15 décembre 2022

Déchets ménages - nouvelles dispositions

Madame, Monsieur,

Nous vous annonçons qu'à compter du 1^{er} janvier 2023, la Municipalité de Gimel remet la gestion de sa déchèterie à l'entreprise Henny Transports et que de nouveaux horaires d'ouverture sont définis pour les ménages, à savoir :

Le mercredi de 13h30 à 18h00

Le vendredi de 14h00 à 18h00

Le samedi de 8h30 à 15h00

Toute l'année - hors jours fériés

D'autre part, nous vous informons que la « carte d'accès à la déchèterie » demeure obligatoire pour accéder au site. Des contrôles systématiques seront effectués.

Nous vous avisons également que vos médicaments périmés et leurs emballages ne seront plus pris en charge par la Pharmacie de Gimel et qu'un container à cet effet sera disponible directement à la déchèterie.

Enfin, nous vous rappelons que seules les personnes au bénéfice de l'assurance invalidité (AI), des prestations complémentaires (PC) ou du revenu d'insertion (RI), pourront être exonérées de la taxe forfaitaire sur présentation d'un justificatif ; c'est-à-dire nouvelle carte AI pour 2023, décision prestations complémentaires familles pour 2023 ou décision prestations complémentaires AVS pour 2023.

Merci de bien vouloir nous transmettre ces documents dès leur réception, soit par courrier, soit par e-mail : admin@gimel.ch ou nous les déposer au guichet durant les heures d'ouverture afin de nous permettre de corriger la taxe pour 2023.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter Mme Anne-Laurence Berger, municipale au 079/705.98.44 ou Mme Pascale Ducret, boursière au 021/828.00.82.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier et vous souhaitons d'ores et déjà de bonnes Fêtes de fin d'année ainsi que nos meilleurs vœux pour 2023.

Avec nos meilleures salutations.

Au nom de la Municipalité

Philippe Rezzonico
Syndic

Lucy Thalmann
Secrétaire municipale